TOUS LES MOYENS SONT BONS : MILLE ET UNE VOIES POUR PASSER DE L'ILLEGALITE A LA LEGALITE

LE CAS D'UN QUARTIER SPONTANE D'ABIDJAN

Dans le troisième numéro de sa revue "Abidjan Informations" la jeune Agence d'Urbanisme d'Abidjan (AUA) avançait le chiffre de 932 hectares, pour la superficie occupée par l'habitat spontané en 1984 (Agence d'Urbanisme d'Abidjan). Ce qui équivaut à une colonisation de 527 hectares supplémentaires depuis 1977 (soit 130 % de progression des superficies en 7 ans, contre 49 % pour l'habitat légal). Et pourtant, au cours de cette période, que d'agressions perpétrées contre ce type d'habitat, qu'il relève des modèles précaires insalubres des "poto-poto" ou des typologies qui se veulent durables et définitives -comme à Yopougon ou à Abobo-Avocatier, dans les lotissements communautaires villageois.

Cette extension des terres conquises par le spontané donne l'occasion de relever que la guerre - parfois aveugle - déclenchée contre ce type d'établissement, au nom du "modernisme" n'a pas réussi à contenir le "mal", au contraire elle tend à l'encourager, voire même à l'aggraver. Le modèle durable en parpaing de ciment est pratiquement limité au profit du précaire.

L'opération d'éviction des lotisseurs coutumiers du marché foncier urbain, entreprise dans les années 1970 est à terme en cette mi-décennie (1985) (1). Depuis, le monopole de ce marché est revenu à l'Etat. Ici et là des parcelles compensatoires sont attribuées par l'Etat, touchant rarement l'ensemble des complices des lotisseurs coutumiers, à savoir la foule d'investisseurs qui batissent dans l'illégalité. Aucune alternative pour la masse des locataires déguerpis...

Aujourd'hui c'est dans les murs de l'Etat, que viennent retenter leur chance, anciens déguerpis (propriétaires et locataires) et certains

^{*} Géographe, E.N.S. ORSTOM

⁽¹⁾ La dernière opération contre le lotissement illégal remonte à Avril 1984, avec la destruction du quartier "derrière rail" à Abobo gare.

détenteurs de capitaux désireux d'investir. Dans certains cas, il s'agit d'anciens établissements illégaux précaires nés sur des terrains "inconstructibles" et versés au patrimoine étatique de par leur vacance ; dans d'autres les parcelles occupées sont la propriété d'organismes publics (2). La mise en valeur de ces terrains par leurs attributaires légaux est différée par les contraintes de la conjoncture de crise.

Ces établissements, bien que non autorisés, qu'ils soient anciens ou de création plus récente (comme le quartier Dépôt SOTRA de la zone industrielle du Banco-Nord) tentent toujours de se faire légitimer, soit directement sur place dans le cadre d'une opération de restructuration, soit indirectement par le bénéfice de lots compensatoires de recasement. Presque toujours, ces espaces recourent à des pratiques très diverses pour se maîtriser et se contrôler eux-mêmes afin de donner à l'extérieur l'image d'un espace intégré, cette image étant nécessaire pour créer et entretenir des réseaux de relations privilégiées avec l'extérieur, en particulier les autorités politiques et administratives locales.

Je voudrais exposer ici l'expérience d'un sous-quartier spontané précaire, "le quartier Zoé Bruno" crée en 1964 au sud de la zone industrielle de Koumassi. Son fondateur Zoé Bruno a 23 ans d'ancienneté dans les services municipaux d'Abidjan : 6 ans à la délégation de Treichville, puis affectation à la délégation de Koumassi en 1968. Depuis une quinzaine d'années environ ce sous-quartier tente de se faire légitimer par les collectivités publiques comme un espace social politique et économique existant et vivant. Pour y arriver l'on cherchera à obtenir et à exploiter l'aval des différents pouvoirs locaux (secrétariat général du parti, municipalité) prolongement local des structures de l'Etat.

Pour des raisons de commodité, j'emploierai plutôt le terme de "quartier Zoé Bruno" que celui de "sous-quartier", dans ce texte.

L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le développement qui suit s'appuie sur des enquêtes dans le "quartier Zoé Bruno". Elles ont duré deux ans. Axées sur l'histoire du sous-

(2) Les constructions précaires se développent aussi sur ces parcelles privées. Dans ce cas, elles se savent provisoires. Leur présence peut répondre parfois à une stratégie spéculative de l'attributaire officiel.

quartier, les raisons de sa "longue vie", malgré les vagues de déguerpissement qui n'ont pas épargné la commune de Koumassi, ces enquêtes
réalisées par des interviews ont concerné les familles de "vieilles souches" dans le quartier. Des propriétaires aux actions plus récentes
(résidants ou absentéistes) et certains notables, en particulier des responsables de comités, ont été associés à cette production. Ils ont été
très souvent invités à me parler de leurs interventions personnelles,
directes ou non, dans le quartier et de leur participation à la vie de
celui-ci. Mes critères d'orientation vers cette catégorie d'informations
ont été l'ancienneté relative dans le quartier, le statut de propriétaire, les responsabilités assumées dans les organisations qui dirigent et
dynamisent le quartier.

Du reste l'ensemble des informateurs a été sollicité sur deux points principaux : les conditions d'accès au sol et les rapports du sous-quartier avec l'extérieur, la mairie en particulier.

Une deuxième enquête par questionnaire écrit a été menée auprès d'une centaine de chefs de ménage: 65 locataires et 35 propriétaires résidants, le critère de sélection étant le statut de résidant depuis 6 mois au moins. Ce second travail a permis d'appréhender les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, ainsi que les statuts économiques des habitants. Différents aspects de l'accès à la ville, de l'insertion au milieu urbain à travers l'habitat, l'emploi, les réseaux relationnels, les modèles de consommation ont été pris en compte par le questionnaire.

Enfin, une troisième enquête, s'intéressant aux processus de construction des baraques, prenant en compte l'accession au sol, faisant l'inventaire des matériaux, l'état des dépenses, les sources de finance-cement, a été menée auprès d'une soixantaine d'investisseurs se décomposant en propriétaires résidants (40) et propriétaires absentéistes (20). Il s'agit dans cette enquête d'appréhender surtout la nature et l'imporportance des investissements dans cette filière spontanée du cadre bâti.

NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT D'UN QUARTIER

Aux appellations successives de "campement" (évocateur du provisoire), "Soweto" (pour évoquer la souffrance et la misère des habitants), puis "quartier" (signe de la stabilité, du durable) après 1975, le

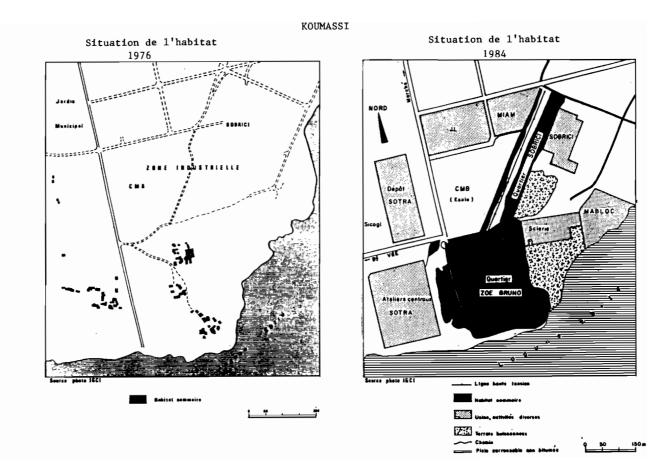
"quartier Zoé Bruno" est un dédale de baraques, au site à l'origine marécageux. Situé au sud de la zone industrielle de Koumassi, et coincé entre la lagune, les ateliers centraux de la SOTRA, les établissements des entreprises SOBRICI (briquetterie) et FAOUZI (scierie), il est le produit d'une opération de déguerpissement qui remonte aux années 1960. L'opération dont il est issu avait été menée par le maire de la ville d'Abidjan à la demande du délégué au maire de Koumassi, dans le but de mettre un terme aux transactions foncières clandestines affectant l'espace qui allait devenir un an plus tard, en 1964, l'actuelle zone industrielle de Koumassi (120 ha).

Résidant à Port-Bouët et en poste à la délégation municipale de Treichville Zoé Bruno s'était installé ici dans le seul but d'alléger ses charges. Son nouveau statut de propriétaire - de baraque sur la zone industrielle actuelle - lui valant l'économie de 3 000 F mensuel (son loyer quand il habitait à Port-Bouët) sur un salaire de 9 000 F CFA (en 1962).

La mesure de déguerpissement ayant été annoncée en février 1963, avant que celle-ci ne soit mise à exécution, Bruno précède les autorités et se retire de la ville, et en pleine brousse, il se construit une maison en banco. Il ne regagnera sa case qu'au milieu de l'année 1964, quand le déguerpissement deviendra effectif. La peur de l'isolement l'amène à lancer "une campagne de recrutement". Deux amis à lui (employés de mairie comme Bruno) investissent en 1964 dans des constructions en planche ; l'un deux le rejoindra définitivement, le second déménagera à Abobo après 3 mois de séjour dans le campement. Sa baraque est occupée, dès 1965 par son oncle, menuisier à la SOTRABO (actuel ADK) en zone 4, sur l'insistance de Bruno.

Lorsqu'il entre à la mairie de Koumassi en 1968, Bruno devenu le chef des terres - de par son antériorité d'occupation des lieux et par ses fonctions nouvelles à la délégation (3), poursuit sa campagne de

⁽³⁾Il faut signaler qu'en 1967, les autorités municipales ont déplacé le lieu de vidange des déchets par les camions citernes de Marcory à Koumassi à l'entrée du campement Zoé Bruno. Résidant près de la décharge Bruno est chargé par le délégué au maire de Koumassi d'enregistrer tous les camions venant vider les déchets à la décharge. Cette fonction de commis pointeur mais aussi de gardien de la décharge confère au fondateur, aux yeux des investisseurs, celle de gardien de terres environnantes.



recrutement pour le peuplement du quartier qui porte son nom aujourd'hui. Il obtient de quatre de ses collègues ainsi que de deux cousins la construction de baraques - qui seront occupées par les seules familles des investisseurs au départ - en 1966 et 1967. L'argument mis en avant par le fondateur c'est la proximité du lieu de travail (la mairie, la zone 4); c'est aussi la "tranquillité" attachée au statut de propriétaire; c'est enfin et surtout l'avenir avec la possibilité d'accéder officiellement à la propriété d'un morceau de terrain urbain.

De 1967 à 1970, trois années passent au cours desquelles Bruno arrive difficilement à convaincre des collègues, des parents et amis de le suivre. Puis arrive 1970, que caractérise la mise en place du quatrième plan directeur d'urbanisme de l'agglomération abidjanaise.

La rénovation du bidonville de Port-Bouët constitue un chapitre essentiel et prioritaire des nouvelles options gouvernementales dans le domaine de l'urbanisme.

Les baraques de Port-Bouët vont devoir céder le terrain à des logements économiques modernes. Le déguerpissement qui précède la rénovation ouvre une ère nouvelle pour le minuscule campement, et Bruno de dire : "Normalement c'est à partir de 1970, quand on a commencé à casser Port-Bouët que les gens ont commencé à découvrir le campement. Même mes copains qui me disaient que c'est la brousse ou qu'il y a trop de boue, sont venus ici aussi. Certains sont restés un peu puis sont allés ailleurs, mais il y en a pas mal qui sont restés (...). Les gens venaient chercher des maisons pour louer, d'autres me demandaient de leur donner une petite place pour construire pour mettre leur famille (...). Il y en a même que le délégué au maire - à l'époque Monsieur Boniface - envoyait pour me voir. Il leur disait "va voir Bruno s'il peut te donner une petite place en attendant" (4).

Ainsi demandes de location et de terrain précipitent l'évolution de la stratégie des fondateurs. Au besoin de se loger chez soi, aux environs immédiats de son lieu d'emploi se greffent des opportunités d'enrichissement grâce au déficit de logement... La stratégie foncière qui est l'objectif à long terme se double donc d'une stratégie spéculative fondée

⁽⁴⁾ Malgré les départs signalés par le fondateur, sur 40 propriétaires résidants enquêtés, 13 sont d'anciens de Port-Bouët; pour 9 d'entre eux, la destruction de ce quartier a été le motif de départ.

sur l'immobilier et le foncier. D'où la multiplication des baraques par les premiers arrivés, en particulier, afin de répondre aux nombreuses demandes de location émanant des foules de déguerpis. Aujourd'hui, l'ex-Soweto compte plus de locataires que de propriétaires, au même titre que les quartiers légaux de la métropole économique. Boys, cuisiniers, gardiens, tenanciers de maquis, ouvriers et employés salariés de l'industrie, maçons, tâcherons, commerçants, mais aussi chômeurs, telle est la structure professionnelle de ce monde de locataires. La stratification économique qui découle de cette structure professionnelle rapproche ces locataires de ceux des cours évolutives en dur (Ph.Antoine et Cl.Herry, A.Bonnassieux, A.Yapi Diahou).

Le changement d'échelle (spatiale, démographique) et de statut de résidence ainsi connu par le campement en fait désormais un espace très ouvert ; sa production, le fait d'une poignée de travailleurs de la mairie, sera élargie à d'autres catégories de citadins dont les stratégies ont pour nom : foncier, immobilier, enrichissement.

Les membres de cette génération de propriétaires sont aussi bien des ivoiriens que des étrangers. On y rencontre de plus en plus de non-résidants (5). Ce groupe est constitué de citadins intégrés dans la Ville. Cette intégration résulte soit d'une installation ancienne dans la ville, soit d'une meilleure position dans le procès de production ou dans l'appareil administratif de l'Etat: charpentier au sommet de la hiérarchie ouvrière, instituteur, secrétaire dactylographe, agent de police, gendarme, comptable, commerçant, commis conseiller pédagogique, mécanicien, tailleurs, O.S., boy cuisinier, coiffeur, voilà des corps de métiers dont relèvent certains propriétaires absentéistes (6). En plus des pouvoirs inhérents à leur profession (ou à leur situation dans la profession), des propriétaires non résidants assument des responsabilités dans la commune qui au sein d'un comité départemental du parti ou dans un

⁽⁵⁾ Sur 323 propriétaires dénombrés - dans le registre des propriétaires plus de la moitié sont absentéistes d'après Bruno - on n'a pas de précision sur les nationalités de 41 d'entre eux. Les 282 autres se répartissent ainsi : ivoiriens : 124 ; burkinabè : 95 ; maliens : 25 ; nigerians : 17 ; béninois : 15 ; guinéens : 3 ; ghanéens : 2 ; nigériens : 1 ; sénégalais : 1.

⁽⁶⁾ Source : registre de recensement des propriétaires.

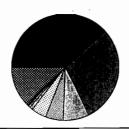
comité PDCI des ressortissants d'un pays voisin, qui dans un comité éthnique, dans une association de danse (dans la commune), toutes ces organisations impulsées et soutenues par le pouvoir central et/ou la municipalité.

Qu'ils soient anciens ou nouveaux, locataires ou propriétaires, résidants ou non, c'est toujours par l'exploitation de réseaux de relations (parentale, de travail, associations diverses, etc.) diverses que les gens accèdent au quartier et au chef des terres, Zoé Bruno. De l'avis des propriétaires résidants interrogés, les terrains ne sont pas vendus ici ; ils sont gracieusement cédés par les fondateurs aux candidats. Néanmoins par reconnaissance à ces derniers, les heureux attributaires leur offrent toujours quelque chose, généralement une certaine somme d'argent. Cette contrepartie du terrain "offert" est désignée ici sous la notion camoufflante de "prix de boisson"; le montant de cette somme est semble-t-il laissé à l'appréciation du bénéficiaire du terrain (7).

La croissance démographique du sous-quartier, le brassage des nationalités et des ethnies ainsi que la nouvelle configuration sociale des acteurs et la valeur marchande acquise imposent aux responsables de nouvelles attitudes. En effet il faut arriver à soustraire le "quartier" à l'influence des nouveaux arrivants. Il s'agit également dans les préoccupations, de mettre le quartier à l'abri de toute tentative de démolition au détriment des investisseurs (démolition sans recasement ou perte des avantages compensatoires en terrain). A travers les options et les pratiques qui vont être décrites, l'objectif du quartier est de se faire légitimer par les collectivités publiques. Enfin, au-delà de l'entité spatiale qu'est le quartier, c'est la sauvegarde des intérêts des investisseurs qui est visée. Il faut que chacun accède à un morceau de la richesse urbaine : le sol.

⁽⁷⁾ Si au début, lors de la campagne pour le peuplement, le chef fondateur cédait gratuitement les parcelles, aujourd'hui les choses semblent avoir évolué. Ainsi certains membres de la nouvelle génération de propriétaires ont-ils eu à payer jusqu'à 50 000 F.CFA, pour le symbolique "prix de boisson".

NATIONALITE DES PROPRIETAIRES RECENSES























NATIONALITE DE 42 PROPRIETAIRES RESIDENTS ENQUÊTES



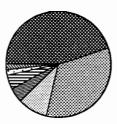








NATIONALITE DES LOCATAIRES ENQUÊTES

















Béninais Mauritacions

IMAGE ET AVENIR DU QUARTIER

LE RECENSEMENT. LES COMITES.

Précédant de trois ans les comités ethniques et de nationalités (1976), la désignation d'un délégué du parti pour le quartier (1978), puis l'Association des Femmes (1982), le recensement (1973) a été le premier moyen de rassemblement et de contrôle systématique des habitants.Il était à ses débuts limité aux seuls propriétaires : les locataires étant très peu nombreux et négligés.

L'institution du recensement est apparue comme un moyen de "défense de la sécurité du quartier et de ses investisseurs". Dans le premier cas (sécurité du quartier), il s'agit grâce à ce moyen de contrôle - des propriétaires - de fermer le quartier à la pègre urbaine. La présence de bandits, de gangsters, de délinquants de toute sorte étant perçue à juste titre comme une menace directe susceptible de précipiter la destruction du quartier ; les destructeurs pouvant arguer de la lutte contre le banditisme. Le deuxième niveau de sécurité est celui des biens des investisseurs : les dirigeants veulent empêcher des personnes étrangères ou des résidants non propriétaires de vendre des concessions ou des maisons ou des "places" (terrains) ne leur appartenant pas. En adoptant cette pratique, Bruno veut aussi disposer de documents, prêts à fournir aux autorités politiques et administratives (pour éviter tout débordement) en cas de déguerpissements assortis d'indemnisation et d'avantages compensatoires. Cette dernière précaution trouve son fondement dans la pratique du "déguerpissement-recasement" (de propriétaires) devenue une caractéristique essentielle de la politique urbaine de l'Etat (8).

⁽⁸⁾ En février 1983, c'est sur la liste des propriétaires fournie par le chef d'un des plus grands campements de la commune (60 000 habitants) que s'est basé le maire pour attribuer des lots de recasement, sur une plate-forme au Nord-Est de Koumassi, sur des terrains de la SETU. Le nouveau quartier créé porte le gom du maire : quartier "Adou Saint-Omer". Plus de 1500 lots de 150 m environ y ont été créés et affectés aux propriétaires déguerpis. Les attributions sont assorties de la mention interdiction de construire en dur.

Après 1975, sont créés des comités ethniques ou de nationalités (chez les non-ivoiriens) (9). En dépit de leurs fonctions sociales classiques (solidarité entre les membres par des aides diverses), ces comités constituent un autre niveau de contrôle des habitants et des investisseurs. Le chef du comité, choisi selon des critères variables et évolutifs (âge, ancienneté dans la ville et/ou dans le quartier, situation sociale et économique niveau d'instruction) d'un groupe ethnique (ou nationalité) à un autre, a pour mission de contrôler et de gérer ses compatriotes. Ainsi il recense tous ses compatriotes, communique la liste des propriétaires à Bruno, pour enregistrement dans un cahier (de tous les propriétaires). L'on explique cette procédure comme un moyen de contrôle plus fiable, car situé à la base et prenant en compte tous les locataires (10). En effet, au dessus de ces comités se trouve un supercomité, organe supérieur de direction du quartier. Tous les responsables de comité en sont membres de droit, de même que le délégué du parti pour le quartier ; Bruno est le chef de cette instance. Le chef de comité est l'autorité intermédiaire entre les habitants et la direction du quartier. Par exemple tout propriétaire qui décide de vendre sa concession ou d'expulser un locataire "irrégulier" doit se référer à son chef de comité qui saisit à son tour le super-comité, seule instance habilitée à officialiser tous les actes dans ces domaines. Ces deux structures sont très respectées par les populations concernées et fonctionnent parfaitement depuis leur institution. Ce qui permet aux responsables de maîtriser et de contrôler les mouvements dans le quartier. Aussi est-il arrivé par ce biais à se composer une image et à l'afficher aux collectivités

⁽⁹⁾ Le quartier compte autant de comités qu'il y a de nationalités étrangères et de groupes ethniques ivoiriens. Signalons cependant que les burkinabè, plus nombreux parmi les non ivoiriens sont organisés dans des comités ethniques coiffés par un super comité burkinabè.

⁽¹⁰⁾ Très souvent c'est par le biais des comités que les gens accèdent à Bruno, en cas de besoin de terrain. Lorsqu'un habitant est impliqué dans une affaire quelconque les premiers renseignements demandés concernent sa nationalité puis son origine ethnique, ce qui oriente "l'enquêteur" en direction d'un comité d'où peuvent être fournies des données relatives aux activités professionnelles, aux revenus etc, du prévenu, soit directement auprès du chef de comité, soit auprès du logeur.

publiques, desquelles dépend la réalisation définitive des stratégies collectives et individuelles.

LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI ET LE QUARTIER

En 1978, Bruno rencontre le secrétaire général de la sous-section du PDCI de Koumassi (en même temps délégué au maire du même quartier) sur convocation de celui-ci, muni de ses différentes listes : propriétaires, locataires, comités ethniques et nationalités. Le secrétaire général lui notifie de recenser les habitants de son "coin" (son quartier) "car le parti envisageait d'y placer des cartes, en raison du poids démographique atteint". La nouvelle est accueillie avec joie par les habitants, qui la perçoivent comme un signe précurseur de la reconnaissance de leur quartier par les autorités. Elle est donc considérée comme un signe d'espoir. Trois jours après l'annonce de la "bonne nouvelle", le quartier accueille un proche du secrétaire général (du comité du parti), lequel vient confier à Bruno trois cents cartes de membre à placer. Une réunion des propriétaires accentue l'importance de cette ouverture du parti et décide de limiter l'achat des cartes aux membres de leur groupe seulement. Manière de défendre leurs intérêts. Une cotisation exceptionnelle est retenue, pour aller plus vite et démontrer ainsi le dynamisme du quartier et sa disponibilité pour les affaires du parti. Ainsi selon le responsable du comité des maliens, certains propriétaires ont versé, séance tenante, l'équivalent du montant des 10 cartes soit 3 000 F.CFA, et de poursuivre : "depuis 1978, le quartier n'est plus oublié et chaque année 300 à 400 cartes y sont placées. Nous avons désigné un délégué PDCI pour donner les cartes aux gens et les encaisser aussi. Quand il y a une réunion de PDCI, le délégué nous appelle toujours et le quartier répond, parfois mieux ou au moins au même titre que les quartiers légaux de la commune". Son assiduité aux réunions et aux diverses manifestations du parti vaut à l'ex-Soweto des visites du secrétaire général ou de son représentant ; lesquels lui dictent quelques règles de conduite à suivre afin de se mettre à l'abri de toute remise en question par le gouvernement.

LE MAIRE, LE DEPUTE ET LE QUARTIER

En octobre 1980, du Grand Abidjan sortent dix communes de plein exercice (autonomie financière, personnalité morale). Le scrutin majori-

taire à deux tours (novembre 1980) porte à la tête de ces nouvelles communes de nouveaux hommes. L'ancien délégué au maire est écarté de la direction de la nouvelle commune de Koumassi (11).

Arrive à la tête de la commune (de Koumassi) un jeune "peu connu à Koumassi avant les élections" aux dires de certains informateurs. A "Zoé Bruno" comme dans les quartiers similaires l'attitude des nouveaux maires à l'égard de ces établissements "illégaux" précaires alimente les interrogations au sein des populations concernées.

Moins de six mois après les consultations, Bruno réunit son super comité pour discuter de l'attitude à adopter devant la situation nouvelle créée par la mise à l'écart de leur ancien "protecteur". La réunion se borne à constituer une délégation pour aller saluer le nouveau maire et le féliciter de sa victoire. Une collecte d'argent est organisée et une somme de 80 000 francs CFA est réunie pour l'entreprise... Félicitations du maire, puis présentation du bureau et des organisations (les comités, le délégué du parti), histoire et problèmes du quartier, tels sont les thèmes essentiels du "discours" de Bruno. L'élu salue l'initiative du quartier, enregistre ses doléances... et son discours rassure le quartier, qui, à son tour assure la nouvelle autorité de sa disponibilité. Deux semaines plus tard, le maire demande à Bruno la liste de tous les propriétaires de son quartier, accompagnée d'une photo d'identité de chaque propriétaire. Au bout de trois mois, des numéros d'enregistrement sont attribués aux recensés. A quelle fin ces numéros ? Voilà bientôt 5 ans que tous les bénéficiaires attendent de savoir.

Pour l'heure cette ouverture met en confiance les investisseurs, double l'espoir chez certains, notamment les anciens. Aussi "de temps en temps le quartier pense au maire et va le saluer". Il obtiendra de la municipalité un véritable code de conduite et des aides en nature, de temps à autre : mise à disposition du quartier d'une niveleuse ou d'un camion ou de quelques voyages de terre en vue d'améliorer les "principales" voies. Lors d'une visite très récente (mars 1985) dans le quartier, le maire, en réponse aux multiples doléances a entre autre demandé aux jeunes de s'organiser, à ceux d'entre eux qui sont chômeurs de se faire recenser à la mairie... Ce discours officiel et les pratiques qui

⁽¹¹⁾ Il conservera cependant son siège de secrétaire général du parti pour la commune de Koumassi.

l'accompagnent donnent à quelques propriétaires le sentiment d'évoluer vers la reconnaissance officielle de leur quartier et par conséquent vers l'étape finale du long processus d'accès au sol.

En plus du maire et du représentant du parti, le quartier entretient de bons rapports avec le député de la circonscription (de Koumassi). Visites de part et d'autre, intervention pour "annuler" une décision de déguerpissement, sensiblité du député aux problèmes du quartier, voilà quelques manifestations des "excellents" rapports entre le législateur et son électeur de l'habitat spontané précaire, rêvant d'un quartier loti et équipé à son profit.

"Zoé Bruno" demeure encore cependant dans l'incertitude quant aux perspectives d'avenir et l'on s'interroge toujours : le quartier va-t-il être détruit et reconstruit ailleurs sur un autre site, cette fois officiel, ou bénéficiera-t-il de la légalité in situ, ou enfin, dernière hypothèse, les investisseurs auront-ils risqué à perte ? Toutefois au-delà des hypothèses une étape non sans importance vient d'être franchie : celle de la reconnaissance du quartier par les différentes fractions du pouvoir local, comme une entité sociale, politique et économique vivante avec laquelle il faut nécessairement composer. De la force qu'ils représentent dans le contexte politique actuel, locataires et propriétaires sont conscients (A.Yapi Diahou).

LA CARTE DU SPORT

Employé de mairie, Bruno est aussi une des figures de la boxe ivoirienne: boxeur (1954), entraîneur de l'équipe nationale (1974) et de nombreux clubs privés (BLOHRN, SOTRA). Après les autorités le fondateur décide d'exploiter son passé de sportif dans l'intérêt premier de son quartier, et celui de la commune secondairement. L'objectif de Bruno est d'imposer le quartier qui porte son nom, comme lieu de la promotion de cette discipline sportive, dans la commune de Koumassi. L'idée est de recruter des jeunes intéressés (à la boxe) pour les entraîner. Le plan retient le quartier Zoé Bruno comme le lieu des entraînements et la prise en charge du logement des jeunes boxeurs (défenseurs des couleurs de la commune) par leur entraîneur Bruno. Ainsi, préalablement au recrutement des candidats, il investit dans un bâtiment en parpaings de ciment, compartimenté en trois "entrer-coucher", destinés en partie aux futurs boxeurs. En effet les bâtisses en "dur" louées plus chères sont interdi-

tes dans le quartier. En conséquence l'argument du sport et surtout des couleurs de la commune est une voie pour entreprendre des réalisations durables et peut être définitives, sans que celles-ci puissent être remises en question.

D'une tactique à une autre, la stratégie du chef fondateur ne Il s'agit d'imposer son quartier, de le faire légitimer et donc de s'approprier définitivement, cette portion du patrimoine foncier étatique avec naturellement la bénédiction de l'Etat, par ses représentants locaux interposés. Cette stratégie communautaire n'exclut pas les préoccupations individuelles des investisseurs, lesquelles sont d'ordre foncier, immobilier et (ou) spéculatif. Au contraire elle les intègre et veut les protéger mieux. Mais il faut que l'occupation actuelle soit légitimée d'abord, soutiennent les autorités du quartier. "Nous voulons rester toujours ici, on veut que le gouvernement nous laisse cette place" déclare le secrétaire général du super comité, qui explique par ailleurs les raisons de leur option (de rester), précise les termes de leur contribution à une action officielle d'amélioration de leur quartier. "Aujourd'hui, nous ne pouvons pas avoir le courant (l'électricité) et l'eau normalement comme les gens de la SICOGI parce que le quartier n'est pas loti... C'est ce que nous disent les gens de la SODECI et puis de l'énergie (EECI). Donc nous mêmes on sait que pour avoir toutes ces choses, il faut que le gouvernement vienne lotir le "coin"... "Nous avons trop travaillé sur cette place et il faut que le gouvernement ait pitié de nous, pour ne pas nous chasser (...). Nous sommes fatigués de nous promener partout à Abidjan. Ici chacun est prêt à payer le bornage et même s'il faut, un peu d'argent pour avoir sa place". Les investissements très lourds (parfois 150 à 200 000 F.CFA pour remblayer les parcelles) supportés par les propriétaires pour maîtriser l'eau et la boue, l'ancienneté de l'implantation, la peur des coûts de réfection des baraques et de déménagement sont à la fois, des facteurs d'attachement au quartier et des explications aux adhésions inconditionnelles et massives à la politique et aux actions de Bruno.

Cependant ces propriétaires, témoins du développement de la capitale économique où l'alternative "déguerpissement - plate-forme de recasement" a toujours eu la faveur des autorités, sont aussi favorables à un déplacement éventuel, pourvu qu'il soit assorti d'une garantie foncière définitive. Car finalement l'objet en jeu c'est d'abord le foncier, support du cadre bâti. Ce préalable levé, l'on pourra année après année se donner les moyens d'investissement définitifs à des fins d'usage personnel et (ou) spéculatif.

La balle est donc dans le camp des autorités politiques et administratives de la commune, à eux de jouer. Un jeu difficile, pour les élus locaux ; la question du transfert des biens fonciers aux communes par l'Etat n'étant toujours pas résolue par la loi de la réforme communale (12).

CONCLUSION

Recensements, comités ethniques ou de nationalités, ouverture à l'égard du politique, de l'administratif, du législatif, carte du sport, voilà des pratiques et des tactiques qui dénotent une maîtrise de la ville par ces propriétaires. Connaissance des échelons de pouvoir, maîtrise de la politique urbaine de l'Etat, des processus et des mécanismes d'insertion effective dans la ville et tout ceci, en dépit des clivages certains qui existent au sein de cette population : disparité de revenus, inégalité entre anciens et jeunes investisseurs dans les domaines de l'instruction, de l'accès au pouvoir moderne (dans l'entreprise ou dans l'appareil administratif ou politique de l'Etat) et à l'information... Cette hétérogénéité sociale, loin de constituer un handicap ressort comme un atout finement exploité pour la défense de l'espace approprié de fait.

Activisme populaire d'un côté, prudence stratégique politique de l'autre, quelle solution réelle, nouvelle pour les poches d'habitat précaire que compte encore l'orgueilleuse capitale politique et administrative d'hier ? Doit-on persister à poursuivre les options antérieures de commodité adoptées au nom de ce que l'on pourrait appeler le "fétichisme du modernisme" d'une part et dans l'optique de réaliser des économies de conflits sociaux d'autre part ? Ou est-il temps de définir des attitudes nouvelles et de dégager les moyens financiers et surtout politiques (foncier, rôle des citadins dans la production, la gestion et

⁽¹²⁾ Rappelons que le terrain sur lequel a été aménagée la plate forme de recasement (quartier Adou Saint-Omer) appartient à la SETU donc à l'Etat. Il a été cédé à la mairie de Koumassi pour une durée d'un an.

et le contrôle de l'espace...) de les mettre en oeuvre ? Ce qui nous paraît être un impératif pressant, dans le contexte de crise actuelle et de désengagement de l'Etat dans les domaines de production du cadre bâti.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE D'URBANISME ABIDJAN : Abidjan Information n°3 Avril 1985.

ANTOINE, P.H., HERRY C., Enquête démographique à passages répétés. ORSTOM - MPI Direction de la statistique, 1982.

BONNASSIEUX, A., De Dendraka à Vridi canal : chronique de la précarité à Abidjan, thèse de doctorat de 3è cycle, 1982.

CEGET-CNRS, "Le logement, l'Etat et les pauvres dans les villes du Tiers-Monde" in Pratiques Urbaines n°2, 1984.

CEGT-CNRS, "Terres des uns, ville des autres, questions foncières et pratiques urbaines en Afrique" in Pratiques Urbaines n°1, 1984.

CLAVAL, P., Espace et pouvoir, PUF, Paris 1978.

DUBRESSON A., MANOU SAVINA A., Abidjan populaire: au-delà des apparences in Cités Africaines n°2, Janvier - Mars 1985.

FRATERNITE MATIN, n°5528 du 23 Mars 1983.

J.O. de la République de Côte d'Ivoire, n°51/80 du 28 Octobre 1980. Décrets lois relatifs à l'organisation municipale, au statut de la ville d'Abidjan.

LE BRIS, E., LE ROY, E., Enjeux fonciers en Afrique noire ORSTOM, KARTHALA, 1983.

VILLE D'ADBIJAN n°8, Septembre 1984.

YAPI DIAHOU,A., Bidonvilles d'Abidjan, origines géo-culturelles et profils socio-économiques de 65 locataires du quartier Zoé Bruno, ORSTOM, Petit Bassam 1984.

YAPI DIAHOU,A., De la barraque à la maison en dur, conditions de logement, perspectives de résidence et perception de l'espace : Enquête auprès de 100 résidents dans les bidonvilles de la zone industrielle de Koumassi, ORSTOM, Petit Bassam, 1985.

Yapi Diahou Alphonse (1987)

Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité

In : Haumont N. (ed.), Marie Alain (ed.). Stratégies urbaines dans les pays en voie de dévéloppement : politiques et pratiques sociales en matière d'urbanisme et d'habitat

Paris: L'Harmattan, 166-183. (Villes et Entreprises)

Stratégies Urbaines dans les Pays en Voie de Développement : Colloque International, Paris (FRA), 1985/09/25-28

ISBN 2-85802-955-5